

**VILLE D'EU**  
**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**Délibération N° 2025/148/DEL/7.5**

**Séance du 23 JUIN 2025 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 23 juin, à 19 h 15, se sont réunis à la salle du Carrosse, les membres du Conseil municipal de la Commune de EU, sous la présidence de M. Michel BARBIER Maire en session, par suite de la convocation faite par Monsieur le Maire dans le délai voulu par la loi.

**Présents :** M. BARBIER Michel, Mme BRIFFARD Claudine, M. GODEMAN Sébastien, Mme DUJEANCOURT Anne, M. LLOPEZ Laurent, Mme INZANI Béatrice, M. MARTIN Jean-Marie Adjoints, Mme DUNEUFGERMAIN Thérèse, Mme DOUDET Catherine, M. BOSCHER Emmanuel, M. SEIGNEUR Pascal, M. DANJEAN Laurent, Mme ROCHE Karine, Mme CHAVES Hélène, M. VASSELIN Julien, M. RUELLOUX Samuel, M. ADAM Hervé, Mme VANDENBERGHE Isabelle, M. ACCARD Stéphane, M. DUCHAUSSOY Joël, M. MANGEON Stéphane, M. NORBERT Jean, Mme GAOUYER Marie-Françoise.

formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés :** Mme FIRION Isabelle par M. DANJEAN Laurent, Mme DELVAL Isabelle par M. ADAM Hervé, M. CARBONNET Yann par Mme INZANI Béatrice.

**Absents :** M. DENEUFVE Gilbert, Mme BOUQUET Marie-Odile, Mme THERIN Aurélie.

**Le secrétariat a été assuré par :** M. RUELLOUX Samuel.

Date de convocation : 17/06/2025	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 23	Nombre de pouvoirs : 3 Absents : 3
Nombre de suffrages exprimés : 26	Votes pour : 26
Votes Contre : 0	Abstention : 0

**Objet : RECONVERSION D'UNE FRICHE PERIURBAINE - CREATION D'UN REFUGE DE BIODIVERSITE ET AMENAGEMENT D'UN ESPACE DE DECOUVERTE DES MILIEUX HUMIDES SUR LE SITE DE L'ANCIENNE STATION D'EPURATION – DEMANDES DE SUBVENTIONS**

La municipalité souhaite requalifier le site de l'ancienne station d'épuration de la ville d'Eu. Il s'agit de reconvertir et valoriser une friche périurbaine en aménageant une zone humide, corridor de biodiversité, associée à une plateforme multimodale, sur l'interconnexion de deux voies vertes structurantes.

La création d'un espace d'accueil pour la biodiversité sera basée sur la présence principale d'une mare, d'un espace humide de transition la ceinturant et d'une aulnaie en conservation sans entretien, pouvant servir de refuge pour de nombreuses espèces dont certaines inféodées aux milieux humides.

La restauration des espaces de nature sera accompagnée d'un volet didactique avec l'aménagement d'un sentier de découverte des milieux humides et de sensibilisation aux enjeux environnementaux.

.../...

Certains équipements de pompage de l'ancienne station d'épuration sont encore en service, au nord-ouest des parcelles concernées par le projet, et interdisent toute intervention en fouille sur cette partie de la friche. Cet espace sera valorisé en créant une aire de service vélo. A l'interconnexion du « Chemin entre Verre et Mer » et du « Chemin vert du Petit-Caux », cet équipement associera un espace repos/détente avec bloc sanitaire pour les usagers des deux voies vertes, ainsi que différents modules de service/réparation à destination des cyclistes (station de gonflage...). En outre, cette halte facilitera l'accueil du public sur la zone humide (contribuant ainsi à sa fonction de sensibilisation aux enjeux environnementaux).

Etudes préalables et phase opérationnelle comprises, le projet est estimé à un montant total de 471 855,08 € HT décomposé comme suit :

- Etudes préalables : 14 800,00 €
- Honoraires maîtrise d'œuvre : 25 871,04 €
- Travaux :
- Travaux préparatoires : 8 100,00 €
- Zone humide : 194 398,04 €
- Halte cycliste et voie d'accès : 203 686,00 €
- Sommes à valoir : 25 000,00 €

La requalification du site de l'ancienne station d'épuration pourrait bénéficier de subventions de partenaires institutionnels au titre de différents dispositifs.

Le plan de financement proposé est le suivant :

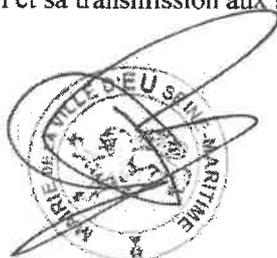
- Europe (FEDER) : 117 963,77 € (25%)
- Etat (fonds d'accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030, Agence de l'eau) : 117 963,77 € (25 %)
- Région : 72 530,00 € (15 %)
- Département : 70 778,26 € (15 %)
- Autofinancement : 92 619,28 € (20 %)

471 855,08 €

Vu le plan de financement, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à lancer le projet et) à demander au FEDER, à la Région Normandie, au Conseil départemental de Seine-Maritime, à l'Agence de l'eau Seine-Normandie et à tout financeur potentiel, les subventions les plus élevées nécessaires à la réalisation l'opération.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance  
Le Maire,  
Michel BARBIER



Le secrétaire de séance,  
Samuel RUELLOUX

